

**" Source : Ministère de la Justice Canada, Révision du droit pénal – *Projet sur le désordre mental. Document de travail*, septembre 1983. Reproduit avec la permission du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2007 "**

Révision du droit pénal

PROJET SUR LE DÉSDRE MENTAL

Document de travail

Ministère de la Justice  
Septembre 1983

## PROJET SUR LE DÉSORDRÉ MENTAL

	CHAPITRE
INTRODUCTION	1
RENVOIS POUR FIN D'EXAMEN PSYCHIATRIQUE	2
APTITUDE À SUBIR LE PROCÈS	3
DÉFENSE D'ALIÉNATION MENTALE	4
AUTOMATISME ET RESPONSABILITÉ PÉNALE	5
INCUPLÉS INAPTES ET ALIÉNÉS: DÉCISIONS ET PROCESSUS CONTINU DE RÉVISION	6
TRANSFERTS INTERPROVINCIAUX	7
LE CONTREVENANT ATTEINT DE DÉSORDRÉ MENTAL	8
LE JEUNE CONTREVENANT ATTEINT DE DÉSORDRÉ MENTAL	9

## TABLE DES MATIÈRES

		<u>Page</u>
Chapitre 1	INTRODUCTION	1
Chapitre 2	RENOIS POUR FIN D'EXAMEN PSYCHIATRIQUE	14
	<u>INTRODUCTION</u>	16
QUESTION 1	Dans quel but le "renvoi psychiatrique" devrait-il être sanctionné?	16
		21
QUESTION 2	Dans quelles circonstances les renvois pour fin d'examen psychiatrique devraient-ils être autorisés?	23
QUESTION 3	Dans quelles conditions devrait se faire le renvoi?	23
QUESTION 4	En supposant que les renvois sous garde et les renvois non privatifs de liberté soient tous les deux autorisés, comment le choix devrait-il se faire?	24
QUESTION 5	Quelles dispositions faudrait-il prévoir pour ce qui concerne l'endroit où les personnes seraient renvoyées?	24
QUESTION 6	Devrait-on prévoir une disposition qui exigerait un avis de demande pour le renvoi psychiatrique?	25
QUESTION 7	Selon quels critères l'ordonnance de renvoi psychiatrique devrait-elle être rendue?	28
QUESTION 8	Quelles dispositions faudrait-il prévoir en ce qui concerne le consentement en matière de renvoi psychiatrique?	29
QUESTION 9	Quelles dispositions faudrait-il prévoir en ce qui touche les témoignages de médecins ou les témoignages d'autres experts, à l'appui du renvoi?	31
QUESTION 10	Qui devrait être autorisé à demander qu'une ordonnance de renvoi soit rendue à	

		<u>Page</u>
QUESTION 11	Quelles dispositions faudrait-il prévoir en ce qui concerne le fardeau et la norme de preuve, lorsque c'est la défense qui fait une demande de renvoi?	32
QUESTION 12	Quelles dispositions faudrait-il prévoir en ce qui concerne le fardeau et la norme de preuve lorsque c'est la poursuite qui demande le renvoi?	34
QUESTION 13	En quoi consisterait exactement l'observation/examen/évaluation?	36
QUESTION 14	En supposant qu'un examen ou qu'une évaluation (ou les deux) soient permis, quelles dispositions devrait-on prévoir en ce qui touche les personnes autorisées à procéder à l'examen ou à l'évaluation de l'inculpé faisant l'objet d'un renvoi?	38
QUESTION 15	À supposer que l'on permette l'examen, quelles dispositions devrait-on prévoir en ce qui concerne les procédures précises qui devront être adoptées?	40
QUESTION 16	Quelles dispositions devrait-on prévoir au sujet du traitement des personnes faisant l'objet d'un renvoi?	41
QUESTION 17	À supposer que l'examen soit permis, quelles dispositions devrait-on prévoir pour ce qui concerne la présence de l'avocat?	44
QUESTION 18	À supposer que l'examen soit permis, quelles dispositions faudrait-il prévoir, le cas échéant, au sujet de la présence d'un psychiatre choisi par l'inculpé lui-même?	46
QUESTION 19	Quelles dispositions faudrait-il prévoir en ce qui concerne la durée d'un renvoi?	48
QUESTION 20	Quelles dispositions faudrait-il prévoir relativement au nombre de renvois permis?	50

		<u>Page</u>
QUESTION 21	Quelles dispositions faudrait-il prévoir relativement à la communication au tribunal des résultats de l'examen psychiatrique à la suite d'un "renvoi psychiatrique"?	51
QUESTION 22	Quelles dispositions faudrait-il prévoir relativement à la communication des résultats de l'examen psychiatrique aux avocats, après un "renvoi psychiatrique"?	54
QUESTION 23	Quelles dispositions faudrait-il prévoir relativement au contenu des rapports sur l'état mental?	56
QUESTION 24	Quelles dispositions faudrait-il prévoir en ce qui concerne le fait de communiquer à l'inculpé, à l'avance, les conséquences possibles que peuvent avoir sur la preuve le renvoi ou l'examen psychiatrique?	57
QUESTION 25	Quelles dispositions devrait-on prévoir en ce qui concerne les conséquences du refus de l'inculpé de prêter sa collaboration lors de l'examen?	58
Chapitre 3	L'APTITUDE A SUBIR LE PROCÈS	61
	<u>INTRODUCTION</u>	63
QUESTION 1	Quelles dispositions devrait-on prévoir en ce qui concerne les critères de l'aptitude?	63
QUESTION 2	Qui devrait être autorisé à décider si la question d'aptitude doit être tranchée?	67
QUESTION 3	Qui devrait être autorisé à soulever la question de l'aptitude?	69
QUESTION 4	Quelles dispositions faudrait-il prévoir au sujet de l'avis à donner avant le jugement de la question d'aptitude?	71
QUESTION 5	Quelles dispositions faudrait-il prévoir en ce qui concerne les raisons d'après lesquelles il faudrait trancher la question de l'aptitude?	72

QUESTION 6	Quelles dispositions devrait-on prévoir au sujet de la désignation de l'avocat?	75
QUESTION 7	Quelles dispositions faudrait-il prévoir en ce qui concerne le moment auquel il faudrait procéder au jugement de la question?	76
QUESTION 8	Qui devrait juger de la question d'aptitude?	84
QUESTION 9	Quelles dispositions devrait-on prévoir au sujet de la présence de l'inculpé à l'audition sur la question d'aptitude?	87
QUESTION 10	Quelles dispositions devrait-on prévoir en ce qui concerne la quantité de preuves par expert (à supposer qu'il y en ait) qui seraient exigées, au sujet de la question d'aptitude?	89
QUESTION 11	Quelles dispositions devrait-on prévoir en ce qui concerne le fardeau de la preuve lorsque la question d'aptitude est soulevée dès la première instance?	92
QUESTION 12	Quelles dispositions devrait-on prévoir relativement au fardeau de la preuve lorsqu'une personne autrefois jugée inapte revient devant le tribunal pour subir son procès?	95
QUESTION 13	Quelles dispositions devrait-on prévoir au sujet de la norme de preuve s'il incombe à la défense de prouver l'aptitude?	97
QUESTION 14	Quelles dispositions devrait-on prévoir en ce qui concerne la norme de preuve lorsqu'il incombe au poursuivant de prouver l'aptitude?	98
QUESTION 15	Quelles dispositions devrait-on prévoir en ce qui concerne la norme de preuve lorsqu'il incombe à la défense de prouver l'inaptitude?	100

		<u>Page</u>
QUESTION 16	Quelles dispositions devrait-on prévoir en ce qui concerne la norme de preuve s'il incombe au poursuivant de prouver l'inaptitude?	101
Chapitre 4	LA DEFENSE D'ALIENATION MENTALE	103
	<u>INTRODUCTION</u>	105
QUESTION 1	L'aliénation mentale ( <u>i.e.</u> , un désordre mental sous une forme ou une autre) devrait-elle constituer un moyen de défense séparé en droit pénal?	109
QUESTION 2	S'il devait y avoir une défense d'aliénation mentale séparée, quel devrait être le critère d'aliénation?	111
QUESTION 3	Une fois que l'inculpé a soulevé la question d'aliénation mentale, devrait-il être obligé de la prouver? Ou le poursuivant devrait-il être obligé de prouver la santé mentale? D'après quelle norme?	124
QUESTION 4	Devrait-on permettre au poursuivant de mettre en preuve l'aliénation de l'inculpé lorsque celui-ci n'a pas soulevé la question de son état mental et ne désire pas la soulever?	128
QUESTION 5	En supposant que le poursuivant soit autorisé à produire une preuve de l'aliénation de l'inculpé, quelle serait la norme de preuve dont devrait s'acquitter le poursuivant?	133
QUESTION 6	La preuve psychiatrique et psychologique devrait-elle être recevable dans les cas d'aliénation?	134
QUESTION 7	Quelle forme de verdict devrait entraîner une conclusion d'aliénation?	142
QUESTION 8	Le verdict spécial devrait-il s'appliquer à la fois aux actes criminels et aux infractions punissables par déclaration sommaire de culpabilité?	150



		<u>Page</u>
QUESTION 9	Faudrait-il informer le jury des conséquences d'un verdict d'aliénation mentale?	151
QUESTION 10	En supposant que le jury doive être informé des conséquences d'un verdict d'aliénation, quelles dispositions devrait-on prévoir au sujet du contenu de cette information?	154
QUESTION 11	À supposer qu'on informe le jury des conséquences d'un verdict d'aliénation, qui devrait lui donner ce genre de directives?	155
QUESTION 12	En supposant qu'on puisse faire connaître au jury les conséquences d'un verdict d'aliénation, les directives du juge devraient-elles avoir un caractère obligatoire ou discrétionnaire?	157
Chapitre 5	<b>AUTOMATISME ET RESPONSABILITÉ PÉNALE</b>	159
	<u>INTRODUCTION</u>	161
QUESTION 1	L'automatisme devrait-il être un moyen de défense?	164
QUESTION 2	En admettant qu'il y ait une défense d'automatisme en droit pénal, comment faudrait-il la définir?	164
QUESTION 3	En supposant qu'il y ait, en droit pénal, une défense d'automatisme, cette défense supposerait-elle l'absence de l' <u>actus reus</u> ou de la <u>mens rea</u> (ou des deux)?	166
QUESTION 4	En supposant qu'il y ait, en droit pénal, une défense d'automatisme, quelle relation faudrait-il établir entre cette défense et la défense fondée sur l'aliénation mentale?	166
QUESTION 5	En supposant qu'il y ait, en droit pénal, une défense fondée sur l'automatisme, quelle devrait être la relation entre cette défense et la défense fondée sur l'intoxication?	171

	<u>Page</u>
QUESTION 6	À supposer qu'il y ait, en droit pénal, une défense fondée sur l'automatisme, cette défense serait-elle disponible à l'inculpé même quand l'état d'automatisme a été provoqué par sa faute? 172
QUESTION 7	En supposant qu'il y ait, en droit pénal, une défense fondée sur l'automatisme, quel serait le fardeau de preuve dont il faudrait s'acquitter pour établir une semblable défense? 176
QUESTION 8	À supposer qu'il y ait, en droit pénal, une défense fondée sur l'automatisme, quel devrait être le résultat de cette défense lorsqu'elle est invoquée avec succès? 177
Chapitre 6	<b>INCULPÉS INAPTES ET ALIÉNÉS: DÉCISIONS ET PROCESSUS CONTINU DE RÉVISION</b> 179
<u>LE SYSTÈME PÉNAL D'INTERNEMENT VU SOUS L'ASPECT DE LA DÉCISION</u> 181	
<u>INTRODUCTION</u> 181	
QUESTION 1	Devrait-on prévoir, au <u>Code criminel</u> , un système qui permettrait la réadaptation des personnes atteintes de désordre mental qui ont été jugées aliénées au moment de l'infraction? 182
QUESTION 2	Le <u>Code criminel</u> devrait-il prévoir un système qui permettrait la réadaptation des personnes souffrant de désordre mental qui ont été jugées inaptes à subir leur procès? 185
QUESTION 3	En supposant qu'il existe, selon le <u>Code criminel</u> , un système séparé, ce système devrait-il s'appliquer à toutes les personnes acquittées pour cause d'aliénation mentale? 187
QUESTION 4	En supposant qu'il existe, selon le <u>Code criminel</u> , un système séparé, ce système devrait-il s'appliquer à toutes les personnes inaptes à subir leur procès? 188

	<u>Page</u>
<b><u>UN SYSTÈME PÉNAL D'INTERNEMENT : HYPOTHÈSES</u></b>	190
QUESTION 5	191
Devrait-on rendre obligatoire l'internement de la personne acquittée pour cause d'aliénation mentale ou inapte à subir son procès, avant que la décision initiale ne soit rendue?	
QUESTION 6	195
En supposant que le tribunal ait à sa disposition un certain nombre de choix pour les ordonnances intérimaires, quels sont les critères qui devraient guider son choix?	
QUESTION 7	197
Comment l'ordonnance intérimaire devrait-elle être rendue?	
<b><u>DÉCISION INITIALE</u></b>	198
QUESTION 8	198
Quels sont les choix dont devrait disposer le responsable de la prise de décision au moment de la décision initiale?	
QUESTION 9	206
Quels sont les facteurs qui devraient entrer en ligne de compte lors de la décision initiale?	
QUESTION 10	209
Qui devrait prendre la décision initiale concernant les personnes acquittées pour cause d'aliénation mentale et les inculpés inaptes?	
QUESTION 11	213
Combien d'organismes devraient prendre part à la décision initiale?	
QUESTION 12	214
La personne qui prend la décision initiale devrait-elle tenir une audition au préalable?	
QUESTION 13	216
Devrait-on exiger de l'organisme responsable de la prise de décision qu'il suive des procédures établies?	
QUESTION 14	217
Quelles dispositions devrait-on prévoir au sujet des exigences procédurales se rapportant à la décision initiale?	

	<u>Page</u>
QUESTION 15	Quelles dispositions faudrait-il prévoir relativement au fardeau de la preuve à l'étape de l'ordonnance intérimaire et de la décision initiale? 221
QUESTION 16	En supposant que l'on prévoit des dispositions relatives au fardeau de la preuve à l'étape de l'ordonnance intérimaire ou de la décision initiale, quelles dispositions devrait-on prévoir relativement au degré de preuve? 224
QUESTION 17	Devrait-on prévoir des dispositions relatives à un droit d'appel de la décision initiale? 227
QUESTION 18	Faudrait-il préciser un délai que devrait respecter le responsable de la décision initiale relativement à cette décision? 228
QUESTION 19	Quels seraient les pouvoirs "d'enquête" accordés au responsable de la prise de décision? 230
<u>RÉVISIONS</u>	230
	<u>INTRODUCTION</u> 230
QUESTION 20	La décision initiale devrait-elle faire l'objet d'une révision périodique? 234
QUESTION 21	Les révisions périodiques devraient-elles être effectuées par le même organisme que celui qui a pris la décision initiale? 236
QUESTION 22	Quel organisme devrait être responsable de la révision? 238
QUESTION 23	Devrait-il y avoir plus qu'un organisme engagé dans le processus de révision? 241
QUESTION 24	En supposant que le responsable de la prise de décision lors de la révision est un tribunal administratif, comment ce tribunal devrait-il être constitué? 245
QUESTION 25	L'organisme de révision devrait-il être tenu de réviser tous les cas? 247

		<u>Page</u>
QUESTION 26	Quels sont les pouvoirs d'enquête que devrait posséder l'organisme de révision?	248
QUESTION 27	À quelle fréquence les révisions périodiques devraient-elles être effectuées?	253
QUESTION 28	Quelles sont les mesures que pourrait choisir l'organisme de révision lors des décisions subséquentes?	255
QUESTION 29	Quels facteurs l'organisme de révision devrait-il considérer avant de rendre une décision subséquente?	258
QUESTION 30	Quels facteurs devraient donner lieu à des décisions précises?	263
QUESTION 31	Quelles sont les procédures qui devraient guider le travail de l'organisme de révision?	263
QUESTION 32	Devrait-on prévoir l'existence de parties lors d'une instance de révision?	265
QUESTION 33	Si l'on désignait des parties, quelles devraient être ces parties?	267
QUESTION 34	Devrait-il être obligatoire pour l'organisme de révision de tenir une audition?	269
QUESTION 35	En supposant que l'on adopte l'audition formelle contradictoire, quelles devraient être les caractéristiques procédurales d'une telle audition?	272
QUESTION 36	Quelles dispositions devrait-on prévoir en ce qui concerne le fardeau de preuve et la norme de preuve à adopter lors de la révision?	288
QUESTION 37	Quelles dispositions faudrait-il prévoir, le cas échéant, au sujet de la période maximale pendant laquelle un inculpé inapte peut être interné selon les dispositions du <u>Code criminel</u> ?	289

		<u>Page</u>
QUESTION 38	Quelles dispositions devrait-on prévoir, le cas échéant, au sujet de la manière de disposer des accusations portées contre un inculpé inapte?	292
QUESTION 39	Quelles dispositions devrait-on prévoir, le cas échéant, au sujet de la période maximale pour laquelle une personne acquittée pour cause d'aliénation mentale peut être confinée aux termes du <u>Code criminel</u> ?	294
QUESTION 40	A quelle ordonnance devrait-on donner priorité en ce qui concerne les contre-venants qui ont un "double statut", <u>i.e.</u> les personnes qui purgent une sentence et qui sont sujettes à une ordonnance après avoir été trouvées non coupables pour cause d'aliénation mentale ou inaptes à subir leur procès?	295
Chapitre 7	<b>TRANSFERTS INTERPROVINCIAUX</b>	297
	<u>INTRODUCTION</u>	299
QUESTION 1	Quelles dispositions devrait-on prévoir en ce qui concerne les objectifs des transferts interprovinciaux?	300
QUESTION 2	Devrait-on exiger le consentement de la province d'accueil?	302
QUESTION 3	Dans quelle mesure devrait-on tenir compte des désirs du sujet?	303
QUESTION 4	Quelles dispositions devrait-on prévoir, le cas échéant, en ce qui concerne l'avis donné à un individu au sujet d'un transfert proposé?	304
QUESTION 5	Quelles dispositions devrait-on prévoir, le cas échéant, en ce qui concerne le droit d'appel ou le droit de contester la décision touchant le transfert?	305
QUESTION 6	Quel devrait être le rôle de la province de départ et de la province d'accueil en ce qui concerne les décisions subséquentes?	305

		<u>Page</u>
QUESTION 7	Quelles dispositions devrait-on prévoir en ce qui concerne le retour des sujets dans la province de départ, le cas échéant?	308
QUESTION 8	Les coûts du transfert, de la garde et du traitement devraient-ils être assumés par la province de départ ou par la province d'accueil?	308
QUESTION 9	Quelles dispositions devrait-on prévoir en ce qui concerne le retour d'un individu qui s'est évadé d'une province et qui est appréhendé dans une autre province?	309
Chapitre 8	<b>LE CONTREVENANT ATTEINT DE DÉSORDRE MENTAL APRÈS LA DÉCLARATION DE CULPABILITÉ</b>	310
	<u>INTRODUCTION</u>	312
QUESTION 1	Quelles dispositions devrait-on prévoir au sujet de la décision à prendre à l'égard des contrevenants atteints de désordre mental qui ont été soumis à une instance pénale?	314
QUESTION 2	Quelles mesures devrait-on prendre à l'égard d'un contrevenant qui a reçu une sentence d'emprisonnement et qui par la suite se révèle atteint de désordre mental?	328
QUESTION 3	Quelles dispositions devrait-on prévoir au sujet de la révision périodique du dossier des détenus atteints de désordre mental qui ont été transférés dans un établissement pour la santé mentale?	338
Chapitre 9	<b>LE JEUNE CONTREVENANT ATTEINT DE DÉSORDRE MENTAL</b>	342
	<u>INTRODUCTION</u>	344
	<b>LA LOI ACTUELLE DANS LE DOMAINE DE LA JUSTICE POUR LES JEUNES</b>	344

	<u>Page</u>
DISPOSITIONS ACTUELLES: LA LOI SUR LES JEUNES DELINQUANTS	345
NOUVELLES DISPOSITIONS: LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS	347
L'ESPRIT DE LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS	349
CHOIX FONDAMENTAUX RELATIFS À L'INTÉRÊT PUBLIC	355
PROBLÈMES	357
CONCLUSION	360
<b>ANNEXES</b>	361
ANNEXE I - Références	363
Jurisprudence	364
Livres et rapports	367
Articles et documents	370
ANNEXE II -	372
ANNEXE III -	383
ANNEXE IV -	410
ANNEXE V -	424
ANNEXE VI -	426